

Assemblée annuelle des délégués de la CIP

Mercredi 12 juin 2024

Salle Omnisport de Grand-Champ, Gland

Sous la présidence de M. Jean-François Niklaus Président du Conseil d'administration



Liste de présence





Ordre du jour

- 1. Liste de présence
- 2. Procès-verbal de la séance ordinaire 2023
- 3. Rapport d'activité du Conseil d'administration
- 4. Comptes annuels
- 5. Rapport de l'organe de révision
- 6. Election d'un membre suppléant représentant les assurés
- 7. Propositions individuelles
- 8. 100e anniversaire de la CIP
- 9. Allocution de Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat





Procès-verbal de la séance ordinaire 2023



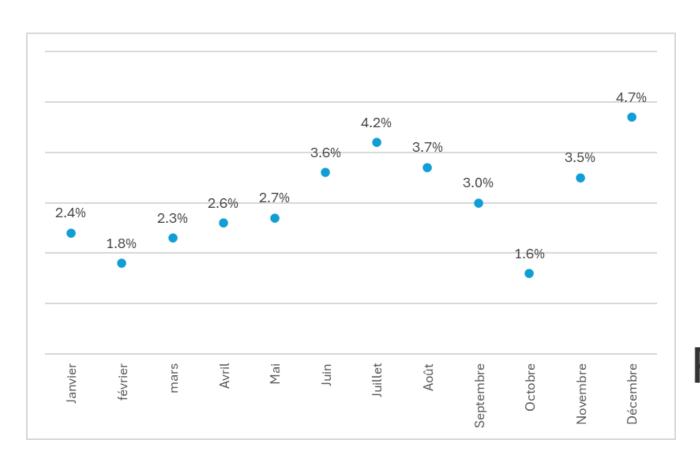


Rapport d'activité du Conseil d'administration





Performance de la CIP en 2023





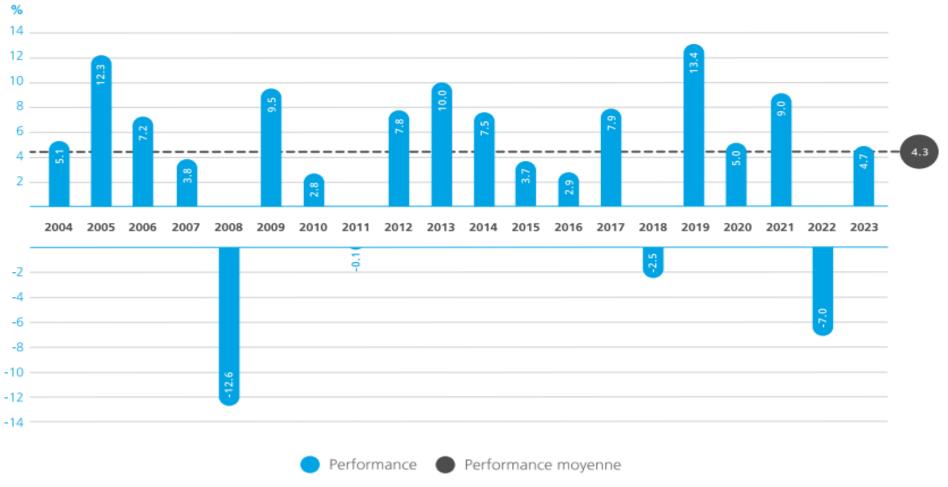
4,7%

Performance nette





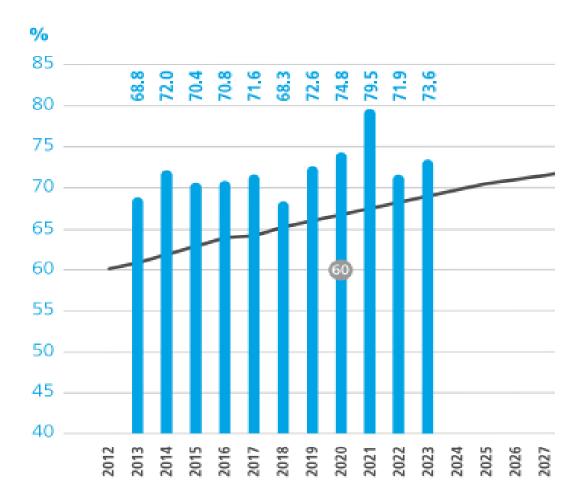
Evolution de la performance globale de la CIP







Evolution du degré de couverture de la CIP



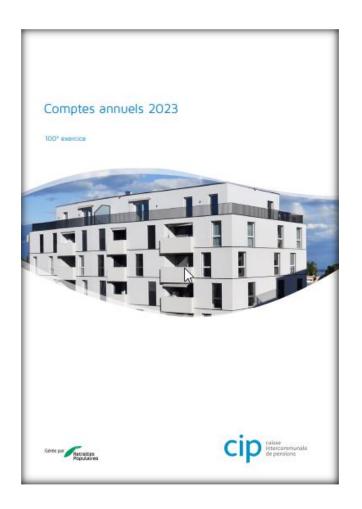


Degré de couverture













Mécanisme de redistribution

Faire profiter l'ensemble des assurés et des employeurs en cas de résultats financiers favorables

2020 8.4 mio

2021 8.4 mio

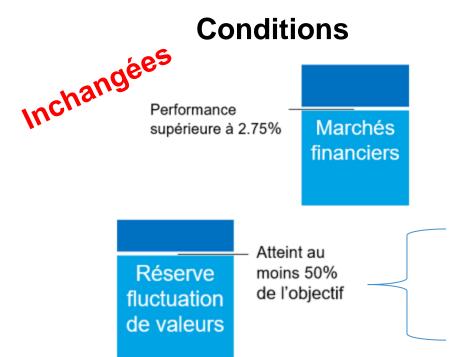
2022 21.8 mio

Sous forme de réduction de la cotisation facturée aux assurés et employeurs





Mécanisme de redistribution



Modalités

Nouveau Niveau de la RFV en % de l'objectif	ASSURES % prestation de sortie crédité au compte individuel de	EMPLOYEURS % salaires cotisants porté au crédit comme avance sur facture	
Inférieur à 50 %	préfinancement 0.0 %	0.0 %	
Entre 50 et 75 %	0.3 %	0.5 %	
Entre 75 et 100%	0.5 %	1.0 %	
Supérieur à 100 %	0.7 %	1.5 %	





Mécanisme de redistribution

Employeurs

% des salaires cotisants

Porté en déduction de la première prime de l'année suivante

Assurés

% de la prestation de sortie acquise

Crédité sur le compte individuel de préfinancement

Rachat automatique de mois et d'années d'assurance (si lacunes de prévoyance)





Mécanisme de redistribution

C		

(Montant indiqué sur votre situation de prévoyance)

	Taux	Montant Credite	Avoir total
Âge : 45 ans	0.0%	CHF 0	CHF 226'841
Salaire AVS : CHF 75'000	0.3%	CHF 681	CHF 227'522
Salaire cotisant : CHF 60'300	0.5%	CHF 1'134	CHF 227'975
Prestation de sortie : CHF 226'841	0.7%	CHF 1'588	CHF 228'429

Montant cróditó





Allocation unique pour les pensionnés de la Caisse

- Retour de l'inflation et hausse des prix
- Décision du Conseil d'administration prise en décembre 2023
- Versement en janvier 2024
- Allocation unique correspondant à une rente mensuelle mais au maximum CHF 1'000.- par pensionné
- Financement par le Fonds de solidarité → env. CHF 5.9 millions (solde actuel : CHF 2'985'462)





Développement durable

- Gestion du parc immobilier
- Politique de placement
- Actions spécifiques en 2023 :
 - ✓ Soutien au projet «vieillir chez soi» de Pro Senectute Vaud
 - ✓ Optimisation des installations de chauffage avec l'association Energo.





100^e anniversaire de la Caisse



- 100 ans au service des employé(e)s et des employeurs
- Adaptations aux évolutions sociétales, environnementales et technologiques
- Maintien de prestations de haut niveau





Chapitre 4 Comptes annuels





Rapport de l'organe de révision





Election d'un membre suppléant représentant les assurés





Art. 33 des Statuts - Conseil d'administration

¹ Le Conseil est composé de six membres, à savoir :

- trois représentants des employeurs ;
- trois représentants des assurés.
- ² En outre, il y a six suppléants, trois choisis parmi les employeurs et trois parmi les assurés.
- ³ Sont éligibles les personnes qui font partie de l'Assemblée des délégués ou qui répondent aux conditions prévues pour être désignées comme délégués.
- ⁴ Les membres du Conseil et les suppléants sont choisis de façon à représenter les diverses régions du canton, les diverses catégories d'employeurs et les diverses professions des assurés. Les représentants des employeurs sont élus par les délégués des employeurs et les représentants des assurés par les délégués des assurés.





Membres suppléants – composition actuelle

M. Jean-Luc Stäubli Boursier communal, Chavornay Poste à repourvoir M. Patrick Csikos Secrétaire municipal, Lutry M. Yves Roulet, Chef du service Domaines et Bâtiments, La Tour-de-Peilz





Candidats

Représentant des assurés

→ M. Loïc Krummenacher, Responsable salaires et assurances sociales, Service des ressources humaines, Commune d'Yverdon-les-Bains





Art. 31 des Statuts – Votations - Elections

- ¹ Les votations et élections ont lieu à main levée. Toutefois le bulletin secret intervient soit sur décision du président, soit si 60 délégués au moins le demandent.
- ² Les votations ont lieu à la majorité des voix à moins que les présents Statuts ne prévoient une majorité qualifiée.
- ³ Les élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et relative au second.
- ⁴ Les votes blancs et les votes nuls ne sont pas pris en compte.





Propositions individuelles





Proposition individuelle de Monsieur Damien Richard, Municipal de la Commune de Longirod

Nous souhaitons saluer votre engagement continu pour une gestion durable de la caisse, tant au niveau des placements financiers que du parc immobilier, est à souligner. La volonté de la CIP de mettre à jour sa stratégie de durabilité témoigne de sa détermination à ne pas se reposer sur ses lauriers et à continuer d'innover pour le bien-être des employés et des employeurs affiliés dans un monde viable.

En revanche les questions suivantes nous sont apparues lors de la lecture des documents en question :

Est-ce qu'il serait envisageable de développer la partie liée à l'évaluation des objectifs de développement durable dans le rapport annuel en utilisant des indicateurs SMART ?

Suite de la proposition slide suivante





Proposition individuelle de Monsieur Damien Richard, Municipal de la Commune de Longirod – suite

Est-ce qu'il serait pertinent pour la CIP de fixer des objectifs pour 2030, 2035 et 2040 en termes de critère d'exclusion ? cela dans le but de communiquer une intention claire aux marchés économiques et de renforcer l'engagement de la CIP envers un avenir durable.

Dans le document « Politique d'investissement responsable - État de la démarche au 13 novembre 2023 », il est mentionné à la slide 40 « Finalisation de l'exclusion du secteur du charbon dans tous les portefeuilles obligations ». Nous demandons si cela renvoie au seuil cité à la slide 28 du même document ou s'il s'agit d'atteindre le zéro pourcent ?

Est-ce que dans la mise à jour en cours de la stratégie climatique, il est prévu qu'elle ait comme but final :

- Un réchauffement maximal de 1,5 degré Celsius.
- La sortie des investissements dans les hydrocarbures et leur utilisation.





Réponse à la proposition de M. Damien Richard

- L'intégration d'objectifs de développement durable SMART dans le rapport annuel 2024 est un processus qui est en cours de réflexion auprès de la gérante.
- Le renforcement de la CIP envers un avenir durable est un sujet d'actualité. La gérante est actuellement occupée par la révision de la stratégie climatique en cours, afin de la faire évoluer et de définir de nouveaux objectifs de décarbonation. Le travail continuera de s'effectuer sur les 4 axes en place :
 - Engagement auprès des entreprises
 - Intégration d'un suivi ESG
 - Investissements d'impact
 - Exclusions.

Les exclusions en place concernent notamment le secteur du charbon. Ces entreprises sont particulièrement exposées au risque de transition énergétique, car elles représentent une source importante d'émission de gaz à effet de serre. Une réflexion sur les listes d'exclusions est en cours dans le cadre de la révision de la stratégie climatique.



Réponse à la proposition de M. Damien Richard (suite)

- Les exclusions des sociétés actives dans le charbon ont été mise en place progressivement dans les différentes classes d'actifs et sont à ce jour en place pour l'ensemble des investissements en Actions et Obligations. Les entreprises qui ne respectent pas les critères suivants sont donc exclues du portefeuille actions :
 - 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
 - 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon
 - 10 GW ou plus d'électricité est produite par du charbon

Les seuils sont régulièrement revus afin de correspondre à la réalité du marché.





Réponse à la proposition de M. Damien Richard (suite et fin)

- La révision actuelle de la stratégie climatique continue de viser un objectif de neutralité carbone en 2050, qui fait également référence à un réchauffement maximal de 1.5°C. Les objectifs de la révision s'orientent plus vers la définition d'objectifs intermédiaires à 2030.
- Pour rappel, fin 2022 la CIP a décidé d'intensifier les rénovations et l'assainissement de son patrimoine immobilier. L'objectif est d'accélérer la transition énergétique des immeubles afin d'atteindre une réduction des émissions de -35% d'ici 2030 et un niveau d'émission très proche de la neutralité carbone à l'horizon 2040-2045.
- Les investissements réalisés dans le cadre de la classe d'actifs Infrastructure permettent de financer plusieurs projets spécialisés dans la transition énergétique. Le dernier en date contribue à la décarbonation de l'industrie sidérurgique en investissant dans la première usine d'acier «verte» diminution de 95% des émissions de CO₂ par rapport à de l'acier produit dans un haut fourneau traditionnel.



100e anniversaire de la CIP







Daniel Frank, Urbanités n° 26, 2024, huile sur toile, 90 x 110 cm





Allocution de Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat





Contact et information

www.cipvd.ch

Des outils utiles pour se renseigner en tout temps sur les prestations de la CIP sont disponibles sur notre site.

Newsletter

Pour recevoir des informations pratiques et rester informé de l'actualité de la Caisse, inscrivez-vous à notre newsletter sur www.cipvd.ch.

Espace personnel en ligne

Gérer et stocker de manière sécurisée tous les documents et demandes en lien avec sa prévoyance professionnelle. S'informer sur les prestations assurées et procéder à des simulations.

Nous contacter

info@cipvd.ch | 021 348 21 11





Apéritif

avec la participation de l'orchestre

Chicago Boys Band



